



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/ECE/1336  
1er février 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS/FRANCAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session  
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

DOCUMENT RECAPITULATIF

Note établie par le secrétariat

1. La présente note contient des informations sur l'application du programme de travail, les succès obtenus et les difficultés rencontrées à cet égard, ainsi que sur d'autres aspects importants des travaux effectués par les organes subsidiaires de la Commission depuis la cinquantième session, et attire l'attention sur les points appelant un examen, des mesures ou une décision de la part de la Commission. Elle contient aussi une section sur l'évolution prévue en 1996. Son objectif est d'aider les délégations à examiner les activités du programme de la CEE et de leur signaler les difficultés, les points forts et les éléments novateurs de ce programme sur lesquels elles devront concentrer leur attention afin de donner des orientations aux organes subsidiaires et au secrétariat pour l'année à venir. La présente note remplit donc une fonction bien précise et ne vise pas à remplacer les rapports des organes subsidiaires principaux auxquels il faudra se référer pour de plus amples détails sur les points abordés dans le présent document.

2. L'objet de la présente note est de récapituler l'information relative au cadre général et aux éléments de fond nécessaire pour les délibérations de la partie Programme et Coordination de la cinquante et unième session annuelle.

**DIRECTION EXECUTIVE ET ADMINISTRATION**Aperçu des activités en 1995

3. L'année 1995 a été marquée par les suites de la décision A (50) paragraphe 13 relatif à la préparation d'orientations stratégiques pour la Commission, par les relations avec les principales institutions partenaires, la Commission européenne et l'OSCE et par la préparation et le suivi des conférences mondiales. A partir de septembre, le gel consécutif à la crise financière de l'ONU et le départ annoncé de l'Assistant spécial et Secrétaire de la Commission ont créé de nouveaux problèmes.

4. Le lancement du processus de consultation et l'envoi des questionnaires aux présidents des principaux organes subsidiaires ainsi qu'aux pays membres sont les éléments marquants. La forte implication du Bureau de la Commission et les orientations qu'il a données ont été très appréciées du secrétariat et déterminantes dans les progrès réalisés. En parallèle, le Secrétaire exécutif, en accord avec ses collègues des autres commissions régionales et le Secrétaire général de la CNUCED, a demandé à deux experts indépendants, M. Molitor, ex-Directeur ministériel au Ministère allemand de l'économie et M. Gohran Ohlin, ex-Sous-Secrétaire général des Nations Unies, d'entreprendre une évaluation des travaux des cinq commissions régionales et de la CNUCED afin d'identifier leur utilité, les synergies possibles et les doubles emplois éventuels. Un rapport provisoire devrait être disponible en avril.

5. Les contraintes budgétaires ont particulièrement affecté le travail des Conseillers régionaux mais elles ont aussi bloqué le processus de recrutement externe et empêché la prolongation de contrats de courte durée souvent fort utiles à l'accomplissement d'études sectorielles. En même temps, les critiques, dont les commissions régionales ont fait l'objet de la part de certains gouvernements, ont obligé le Bureau du Secrétaire exécutif à passer un temps considérable à répondre et à fournir les informations nécessaires à un jugement équilibré. C'est dans ce contexte qu'a été lancée l'étude confiée à MM. Molitor et Ohlin, diffusée au Conseil économique et social, la "Déclaration de Mission" des commissions régionales, et qu'a été préparée la brochure "Introduction à la Commission économique pour l'Europe" ainsi que les notes "The Uniqueness of ECE" et "The UN/ECE and the Business Community", sans compter une centaine de communiqués de presse. Il va de soi que le secrétariat devrait plus activement faire connaître ses travaux. Il est aussi clair que les ministères techniques et le département Nations Unies des ministères des affaires étrangères devraient joindre leurs forces pour attirer l'attention des échelons politiques sur l'utilité de la CEE, un instrument technique modeste qui fonctionne et apporte une contribution concrète à l'harmonisation de l'Europe.

6. Les relations avec la Commission européenne se sont sensiblement renforcées, suite à la mission donnée à cet effet au Directeur de la Division du commerce, et à la visite effectuée par le Secrétaire exécutif à Bruxelles. Les consultations deviennent régulières, au niveau du Bureau du Secrétaire exécutif et des Directions. Sept projets ont été préparés par les conseillers régionaux pour être soumis à PHARE et TACIS (E/ECE/1334 et 1328). De même, la coopération avec l'OSCE s'est intensifiée avec des contributions substantielles à deux séminaires et au Forum économique de Prague.

Elle a culminé avec la préparation d'une évaluation de la mise en oeuvre des engagements contenus dans le Document de la Conférence de Bonn sur la Coopération économique en Europe. Le double objectif poursuivi, apporter un soutien aux activités économiques de l'OSCE et faire mieux connaître la CEE-ONU, a ainsi été atteint (E/ECE/1333).

#### Action prévue en 1996

7. Trois priorités s'imposent d'elles-mêmes pour 1996 : le soutien aux gouvernements dans la définition des orientations stratégiques pour le futur de la Commission qui entrera dans une phase décisive après la session d'avril; l'assistance au groupe de travail spécial des économies et la gestion des réductions budgétaires.

8. En ce qui concerne les économies liées aux réunions, les délégations peuvent étudier la possibilité d'en réduire la durée en accroissant les responsabilités des Bureaux. Ceux-ci pourraient, en particulier, préparer les réunions pour que celles-ci puissent se concentrer sur des débats de fond et adopter les rapports ad referendum.

#### Sujets à porter à l'attention de la Commission

9. Les délégations présentes à Genève ont toujours porté une attention aux problèmes budgétaires de la Commission et marqué leur soutien pour que le secrétariat ait les moyens nécessaires au service de la Commission et de ses organes subsidiaires. Plusieurs pays ont activement confirmé leur soutien à New York. Il est évident qu'en ces moments de réduction du budget, le soutien de tous les pays à New York est indispensable. Les exercices en cours de définition des orientations stratégiques devraient y aider.

10. Les délégations ont également marqué le souci que leur causaient les lenteurs dans les recrutements ou les promotions. Des informations leur sont régulièrement données sur la situation. Il est utile de noter que, selon les services de l'ONUG, les procédures mises en place suite aux diverses décisions de l'Assemblée générale demandaient en moyenne 98 semaines pour un recrutement extérieur et 56 pour une promotion ou un déplacement d'un organe des Nations Unies à un autre. La longueur de la procédure est pour l'essentiel due à la multiplication des contraintes, des critères et contrôles imposés et à la crainte des nombreux contrôles exercés a posteriori. L'amélioration de l'efficacité du système passe par une simplification des procédures, une plus grande délégation de responsabilité aux chefs de département et le contrôle ex-post plutôt que ex-ante.

#### **A. APERCU DES ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES PRINCIPAUX DE LA CEE EN 1995**

##### **ENVIRONNEMENT** (Sous-programme 01)

11. La Troisième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Sofia, 23-25 octobre 1995) a constitué un événement important dans les activités de la CEE en matière d'environnement. Les ministres ont pris acte de l'importance de son rôle dans la surveillance du développement du processus "Un environnement pour l'Europe" en étroite collaboration avec les organismes

intéressés. Le Groupe de travail CEE composé de hauts fonctionnaires a coordonné les préparatifs de la Conférence, notamment la rédaction de la Déclaration ministérielle. Reconfirmant l'importance du processus comme cadre politique de la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement en Europe, la Conférence de Sofia a invité le Comité CEE des politiques de l'environnement à assurer l'essentiel des préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra au Danemark en mai 1998.

12. La Conférence de 1995 a porté sur les mesures nécessaires pour améliorer la situation de l'environnement dans les pays en transition, en particulier le financement, de même que sur l'harmonisation et la convergence des politiques écologiques dans l'ensemble de la région de la CEE, y compris les politiques nécessaires pour obtenir la participation du secteur commercial et industriel à un développement économique écologiquement durable et à la préservation de la diversité biologique et du paysage, ainsi que la participation du public aux prises de décisions en matière d'environnement. Les ministres de l'environnement de 49 Etats membres de la CEE et le représentant de la Commission européenne ont approuvé le Programme écologique pour l'Europe (PEE) qui met en évidence quelques-unes des priorités écologiques à long terme au niveau européen et ont invité le Comité des politiques de l'environnement à examiner le Programme dans le but d'avancer des propositions concrètes sur des actions prioritaires. Ils ont en outre approuvé les Directives de la CEE pour l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement et envisagé l'élaboration d'un instrument (convention) régional de caractère juridiquement obligatoire sur la question. La Conférence a accueilli avec faveur les recommandations du Rapport de synthèse de la CEE sur les questions de financement dans le domaine de l'environnement et a appuyé les initiatives prises par les donateurs bilatéraux et les établissements de financement internationaux pour mettre ces recommandations en oeuvre. Les ministres réunis à Sofia ont demandé un renforcement de l'application et de l'observation des conventions de la CEE sur l'environnement.

13. En 1995, le Comité des politiques de l'environnement a fait de grands progrès dans l'extension à la région de la CEE dans son ensemble du système d'études nationales de performance environnementale, initialement mis au point par l'OCDE pour ses pays membres. Le secrétariat de la CEE a participé activement à l'étude pilote pour la Bulgarie réalisée par l'OCDE et a achevé sa première étude pilote, qui portait sur l'Estonie. Le rapport de 150 pages établi par des experts des cinq pays participants (Allemagne, Finlande, France, République tchèque et Ukraine) et le secrétariat de la CEE évalue la manière dont les politiques écologique et économique sont intégrées au processus de transition de l'Estonie entre l'économie planifiée et l'économie de marché, qui s'accompagne de difficultés particulières dues à la transformation totale des systèmes juridique et institutionnel du pays après la reconquête de son indépendance en 1991. Neuf pays avaient répondu favorablement à une demande adressée aux pays intéressés concernant une contribution à l'appui du travail de la CEE pour permettre que l'étude sur l'Estonie, ainsi que le travail préparatoire en vue d'autres études, puisse progresser sans accrocs. La Slovénie a été choisie comme prochain pays à étudier. Après la décision de la Conférence ministérielle de Sofia demandant instamment à la CEE d'étendre le système d'études de performance environnementale à l'ensemble de la région de la CEE, le Secrétaire exécutif

a réuni les ressources nécessaires du secrétariat pour constituer une équipe chargée des études de performance environnementale et des services de données écologiques. Cette équipe a rapidement entrepris d'établir son calendrier de travail en coordination totale avec le secrétariat de l'OCDE (par. 4 de la décision G 50). Les conclusions et recommandations du rapport visent à aider l'Estonie à définir les priorités pour l'action des pouvoirs publics en vue d'améliorer l'état de l'environnement, de renforcer leur capacité en matière de prise de décisions et de gestion dans le domaine de l'environnement, de les inciter à rendre davantage compte de leur travail à l'opinion publique et d'intensifier la coopération avec la communauté internationale.

14. Après la conclusion du Protocole de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a décidé, en 1995, d'entreprendre des négociations, éventuellement parallèles, concernant trois nouveaux protocoles. Priorité a été donnée à l'élaboration de la deuxième étape du Protocole relatif au NO<sub>x</sub> au moyen de la méthode des polluants multiples, qui devra porter sur la pollution photochimique, l'acidification et l'eutrophisation. Les préparatifs en vue de l'élaboration des protocoles sur les polluants organiques persistants et sur les métaux lourds ont été jugés suffisamment avancés pour entreprendre des négociations sur ces substances. On a pris acte du fait que ces protocoles pourraient servir de modèles au-delà des limites de la région, voire au niveau mondial.

15. Des progrès ont été accomplis par les Parties dans la mise en oeuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. L'examen approfondi de 1995 intitulé "Stratégies et politiques visant à réduire la pollution atmosphérique" a en effet révélé que toutes les Parties au Protocole de 1985 relatif à la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 % avaient rempli leurs obligations jusqu'à l'année cible 1993. En ce qui concerne le Protocole de 1988 relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières, dont l'année cible était 1994, on a constaté en 1995 que 18 des 25 Parties avaient déjà rempli leurs obligations consistant à stabiliser au niveau de 1987 leurs émissions de 1993. En 1995, le système obligatoire de partage à l'échelon international des coûts entraînés par la coordination des activités de surveillance et d'évaluation (EMEP) a été réexaminé à fond, puis révisé. C'est le nouveau système qui sera appliqué à l'avenir. La même année, l'Organe exécutif a élaboré des propositions concernant la mise au point d'instruments de partage international des coûts, par rationalisation des activités, également pour celles orientées vers les effets menées dans le cadre des cinq programmes de coopération internationale et du programme de cartographie.

16. Des efforts ont été faits pour accélérer les préparatifs de la Conférence régionale de la CEE sur les transports et l'environnement. Dans le cadre de la préparation de la deuxième étape du Protocole relatif au No<sub>x</sub>, on a fait appel à la section des transports pour aider à définir les charges et les niveaux critiques en Europe. Le secteur des transports contribue en effet à accroître l'acidification, l'eutrophisation et la formation d'ozone, d'où résultent de graves atteintes à l'environnement, aux matières et à la santé de l'homme. L'équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, agissant aux termes de la Convention, passera l'étude en revue dans le but de la développer de manière à y inclure une analyse de scénario destinée à servir de base

aux négociations. Il est envisagé que l'équipe et le Comité préparatoire de la Conférence collaboreront à cet égard et que la Conférence pourra apporter un appui politique vigoureux à la réglementation nécessaire dans le cadre de la Convention.

17. Des progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre des trois nouvelles conventions sur l'environnement, de caractère transfrontière, concernant la gestion de l'eau, les études d'impact et les accidents industriels, en attendant leur entrée en vigueur. Ces conventions ont permis d'améliorer les réseaux, d'augmenter l'aide aux pays en transition, de créer des centres régionaux de formation, de développement des capacités et de promotion des conventions respectives ou de les développer, et de prendre des mesures pour préparer la première Conférence des Parties des points de vue technique et logistique, ainsi que pour le fond et la forme. Les progrès accomplis dans la ratification par les pays donnent à penser que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière entreront en vigueur cette année.

#### **TRANSPORTS** (Sous-programme 02)

18. L'abus par le crime organisé de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) a constitué un problème important en 1995. Pour combattre la fraude, des mesures à court terme ont été décidées et on a entrepris de réviser la Convention. Un groupe officieux d'experts a établi un certain nombre de nouveaux éléments aux fins de la révision du régime de transit TIR. Deux sessions du Groupe de contact TIR, auxquelles ont participé des représentants de l'industrie des transports et des assureurs, ont été consacrées à un examen de la question.

19. Un nouvel instrument juridique international dans le domaine des transports, l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), a été mis au point et adopté. Ce texte complétera la série d'instruments de la CEE relatifs à l'infrastructure des réseaux européens de transport routier (AGR), ferroviaire (AGC) et combiné (AGTC). On a établi un livre blanc sur les tendances et le développement de la navigation intérieure et de son infrastructure, qui, s'ajoutant à l'Accord AGN récemment adopté, devrait encourager le développement et la promotion du transport international par voies navigables en Europe.

20. De grands progrès ont été accomplis dans les préparatifs de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement. Une entente s'est réalisée sur un texte du Projet de lignes directrices pour une stratégie commune en matière de transport et d'environnement. L'examen plus approfondi des grandes questions traitées dans ce texte a permis de circonscrire un certain nombre de questions sur lesquelles pourrait se conclure un accord de caractère obligatoire : normes écologiques applicables aux véhicules en transport international, visites techniques périodiques des véhicules en circulation et développement du transport combiné sur les voies navigables et dans le domaine du cabotage. On a estimé que les instruments juridiques correspondants pourraient être adoptés par la Conférence ou être signés pendant son déroulement. La Conférence devrait en outre aboutir à un programme d'action et à une déclaration politique. Deux pays de la CEE envisagent actuellement de l'accueillir.

21. La deuxième Semaine de la sécurité routière organisée dans la région de la CEE (27 mars-2 avril 1995) a constitué une étape importante vers l'intensification des efforts communs des pouvoirs publics et des organisations nationales et internationales en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière des jeunes, qui constituent le groupe le plus vulnérable des usagers de la route. Une majorité d'Etats membres de la CEE ont lancé au cours de cette semaine des campagnes de sécurité routière axées sur cette catégorie.
22. La révision de l'Accord sur les exigences minimales pour la délivrance et la validité des permis de conduire (APC) a été entreprise en vue d'adapter ses dispositions aux prescriptions actuelles en matière de transport routier international. L'adoption d'exigences uniformes a été considérée comme particulièrement importante pour les pays en transition, compte tenu de leurs priorités et besoins en matière de sécurité routière comme de facilitation du transport international par route.
23. A la suite de la décision de faire des Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses un règlement type, la restructuration de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises par route (ADR) et du RID a été réalisée parallèlement à cette transformation. Avec deux ans de retard, dus à l'absence des ressources nécessaires dans la Division des transports, le texte des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) a été mis au point.
24. L'Accord amendé de 1958 concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions, est entré en vigueur le 16 octobre 1995. Il devrait simplifier les procédures juridiques et administratives et permettre d'ouvrir l'Accord à l'adhésion des pays extérieurs à l'Europe. Actuellement, 99 règlements y sont annexés.
25. Quarante pays membres de la CEE, soit deux fois plus qu'en 1990, ont décidé de réaliser le recensement de 1995 de la circulation automobile sur les grandes routes de circulation internationale en Europe (recensement sur les routes E). Ce recensement, qui est réalisé tous les cinq ans depuis 1955 et est le seul de son type à fournir des données à l'échelle européenne, est considéré comme indispensable aux fins de la planification des transports et des investissements dans ce secteur. Le recensement de 1995 revêt une signification particulière du fait qu'il permettra de recueillir des renseignements importants sur l'évolution des flux de circulation résultant de la nouvelle situation économique et politique de la région de la CEE.
26. Une session spéciale du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a été organisée dans le seul but d'aider les pays en transition. Un séminaire sur le travail de la CEE dans le domaine des transports, notamment sur les instruments juridiques, a été organisé par le secrétariat dans l'intérêt des Etats de la CEI.

**STATISTIQUES** (Sous-programme 03)

27. En 1995 a été lancé un grand projet CEE/PNUD pour améliorer les capacités des bureaux nationaux de statistique des pays en transition et leur permettre de rassembler des statistiques démographiques et sociales dont le besoin se fait vivement sentir. Les tâches prioritaires comprennent notamment la préparation du premier recensement indépendant de la population jamais réalisé dans de nombreux pays membres de la CEE. L'année 1995 a aussi été la première année d'activité complète pour le conseiller régional en matière de statistiques économiques qui s'est attaché en particulier à évaluer l'économie clandestine, laquelle représente un élément important de l'activité économique des nouveaux Etats indépendants. Pour tous ces projets, la CEE travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux et des donateurs bilatéraux, mais surtout l'Union européenne.

28. En 1995, la CEE a créé un courant de données essentielles sur l'économie de tous les pays en transition, données qui sont maintenant stockées dans une base de données souple aux fins d'analyse centralisée par la CEE.

29. Le premier annuaire statistique jamais publié par la CEE l'a été en 1995. Il contient des profils statistiques uniques pour l'ensemble des 55 pays membres, ainsi que des données comparées sur la vie économique et sociale dans la région. On a également publié avec l'aide de Statistique Suède, d'Eurostat et d'INSTRAW, et de manière à coïncider avec la Conférence de Beijing, un volume de statistiques par sexe.

30. Poursuivant l'examen fondamental de son programme de travail, la Conférence a passé en revue les sous-programmes 3 et 4 en ce qui concerne les statistiques économiques et sociales.

**FACILITATION DU COMMERCE** (Sous-programme 04)

31. La restructuration du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4) a été le fait marquant de 1995. Le Groupe de travail a proposé de créer un nouveau centre pour la facilitation des procédures et pratiques en matière d'administration, de commerce et de transport (CEFACT), qui permettrait d'assurer la participation pleine et entière des pays non membres de la CEE et d'accorder davantage d'attention aux questions de politique générale. Ce centre serait voué à la facilitation des procédures et pratiques dans les domaines de l'administration, du commerce et des transports. Son travail serait rationalisé et de nombreuses décisions techniques seraient déléguées à des organes techniques hors de la structure officielle de l'ONU. Un programme de travail détaillé, fondé sur les priorités des clients et tenant compte des rapports entre les procédures commerciales et l'EDI, est en cours d'élaboration.

32. A sa quarante-quatrième session, le Comité pour le développement du commerce a soutenu l'orientation générale de la stratégie prospective du WP.4 et l'a encouragé à formuler dès que possible le programme de travail détaillé, le mandat et les procédures nécessaires, pour approbation par le Comité au plus tard en décembre 1996, afin que la CEE puisse ensuite prendre une décision aussitôt que possible.



33. En 1995, un appui technique et administratif à la facilitation du commerce a été apporté aux pays en transition. Les principaux objectifs du programme régional de services consultatifs de la CEE dans ce domaine consiste à rendre le WP.4 plus sensible à la question et à l'inciter à remplir un rôle de catalyseur en matière de facilitation du commerce. L'expérience acquise à ce jour donne à penser que l'assistance technique doit répondre à des besoins différents dans les divers Etats membres. Contrairement à la période antérieure où l'accent était mis sur la facilitation du commerce pour réduire la bureaucratie, les résultats des efforts déployés par le WP.4 dans certains pays servent de guide pour édifier une infrastructure rationnelle du commerce international, en établissant un équilibre entre le besoin légitime des pouvoirs publics d'exercer leur contrôle et la nécessité d'éviter des entraves administratives inutiles au commerce.

34. Pour mieux représenter les intérêts des pays en transition, le Bureau du Groupe de travail a spécialement chargé un vice-président des questions les concernant (Roumanie), et la Réunion d'experts des procédures et de la documentation (GE.2) a fait de même (Fédération de Russie).

35. Afin de rendre les travaux du WP.4 plus accessibles, on a introduit une page sur la facilitation du commerce sur le réseau Internet. La présence de la CEE sur ce réseau va beaucoup contribuer à améliorer la diffusion de l'information et à rendre le public plus sensible à ses activités. L'effet de sa présence sur Internet est démontré par le grand nombre d'appels enregistrés chaque jour.

36. En réponse aux priorités fixées par les représentants des pays en transition, les Recommandations sur la facilitation du commerce du WP.4 ont été rassemblées en un volume et le cadre mis au point par le groupe spécial de la modélisation des transactions commerciales internationales (TCI) s'est révélé un moyen efficace d'organiser et de présenter de nombreux aspects de l'activité du WP.4. En 1995, le Groupe de travail a approuvé les répertoires EDIFACT D.95A et D.95B.

#### **ANALYSE ECONOMIQUE** (Sous-programme 05)

37. La préparation et la publication de l'Etude sur la situation économique de l'Europe et du Bulletin économique pour l'Europe restent l'activité principale de la Division des études et des projections économiques : conformément aux décisions O (45) et B (46), les deux publications continuent à mettre l'accent en particulier sur l'évolution économique et sur la politique générale des pays en transition d'Europe orientale et des pays de l'ex-Union soviétique. L'une et l'autre comprennent des études sur des questions particulières : l'Etude de 1995 des études sur la réforme du système bancaire en Europe orientale et sur le développement du secteur privé dans les Etats baltes, ainsi qu'un chapitre sur les migrations internationales dans les pays en transition; et le dernier numéro du Bulletin, qui met davantage l'accent sur les questions relatives au commerce et aux paiements, une étude spéciale sur les échanges dans le domaine du perfectionnement passif entre l'UE et l'Europe orientale. Les deux publications sont présentées aux réunions annuelles de la Commission et des Conseillers économiques, qui les examinent en détail et formulent des propositions concernant les numéros suivants; le Bulletin est en outre présenté au Comité pour le développement du commerce.

38. A leur trente et unième session, en juin 1995, les Conseillers économiques ont également porté leur attention sur deux thèmes choisis par le Bureau, à savoir la possibilité de maintenir le rythme de la reprise économique dans les pays membres de la CEE et la mobilisation des ressources aux fins de l'investissement en capital fixe dans les pays en transition. Le Bureau a établi, sous sa propre responsabilité, un résumé des principaux points et conclusions qui se sont dégagés des discussions.

39. Les questions relatives à la recherche sur la population ont porté sur les migrations internationales, le vieillissement de la population et les enquêtes sur la fécondité et la famille. Deux numéros de l'International Migration Bulletin, publiés en mai et en novembre, contiennent des renseignements à jour sur les réfugiés, les personnes déplacées, les requérants d'asile et les migrants ordinaires, et mettent l'accent en particulier sur les pays en transition. Des enquêtes détaillées sur les migrations internationales ont été réalisées en Lituanie, en Pologne et en Ukraine, et ont fait l'objet de rapports récapitulatifs. De larges échantillons de données sur les personnes âgées ont été constitués dans 14 pays de la région pour servir de base à l'analyse de leurs conditions de vie. A la fin de 1995, le travail sur le terrain requis par les enquêtes sur la fécondité et la famille avait été achevé dans 20 pays. L'analyse des données est en cours et des rapports sont en préparation dans 18 pays.

#### **ENERGIE** (Sous-programme 06)

40. En 1995, comme les années précédentes, le programme de travail dans le domaine de l'énergie a porté pour l'essentiel sur le gaz, le charbon, l'énergie électrique, l'efficacité énergétique et les politiques et stratégies en matière d'énergie, et dans une moindre mesure, sur les énergies nouvelles et renouvelables.

41. Les activités dans le domaine du charbon ont visé avant tout la politique générale en matière de restructuration de l'industrie charbonnière, l'utilisation non polluante du charbon (Programme de mesures propres à accélérer l'application de la technologie charbonnière non polluante (projet IMPACCT)), l'élaboration de directives, classifications et normes internationales concernant l'exploitation et l'utilisation durables des combustibles solides, et la promotion et la facilitation du commerce international du charbon. Un colloque sur le développement économique durable des régions a aidé l'industrie charbonnière et les pouvoirs publics à poursuivre la restructuration de cette industrie. Quatre ateliers ont été organisés sur des questions concernant la restructuration de l'industrie charbonnière et son adaptation au marché, le zonage géodynamique et la classification des gisements.

42. Les activités dans le domaine de l'énergie électrique ont porté sur l'évaluation des incidences des réformes économiques sur l'industrie électrique en Europe centrale et orientale, et sur des programmes concernant les centrales thermiques inoffensives pour l'environnement et le potentiel de rattrapage des centrales au charbon par l'application de techniques de combustion propres pour protéger l'environnement. Priorité a été donnée aux interconnexions internationales des réseaux européens. Un colloque a été organisé sur la production d'énergie à partir du charbon, l'environnement et

l'adhésion du public. Une première version de l'Etude des perspectives de la demande de gaz naturel pour la production d'électricité et de ses incidences sur les industries du gaz et de l'énergie électrique a été établie.

43. Le Glossaire du gaz naturel a été achevé et on a fait une étude intitulée "Mesures pour économiser le gaz et analyse des résultats : consommation de gaz des ménages et appareils utilisés". Le Centre du gaz - programme de coopération technique pour la promotion et le développement d'une industrie gazière axée sur l'économie de marché dans les pays en transition - a terminé sa première année d'activité. Quatre séminaires de formation ont été organisés, et trois publications destinées à la vente ont été publiées, sur des questions liées à l'activité de l'industrie gazière, la fixation du prix du gaz et la tarification. Le Centre du gaz a également entrepris une étude sur la création d'une base de données, la confection de manuels de formation et la réalisation d'autres éléments de son programme.

44. Un atelier sur l'utilisation de l'énergie solaire s'est tenu à Bet Berl (Israël), en vue d'échanger des informations, de proposer des programmes aux fins d'une plus large utilisation de l'énergie solaire et de promouvoir la coopération internationale.

45. On a poursuivi la deuxième phase (1994-1997) du projet "Efficacité énergétique 2000" en organisant des séances d'information à l'intention des hommes d'affaires dans le cadre de foires commerciales qui se sont tenues à Plovdiv (Bulgarie), à Prague, à Maribor (Slovénie) et à Lausanne, ainsi qu'une réunion spéciale sur les zones de démonstration d'efficacité énergétique à Minsk (Biélorus). Un projet d'aide préparatoire à la création de zones de démonstration d'efficacité énergétique en Bulgarie, en République tchèque, en Hongrie et dans la Fédération de Russie a obtenu l'appui du Fonds pour la protection de l'environnement du PNUD et a été prolongé jusqu'en 1996. Un projet entrepris en commun avec le programme SAVE de l'Union européenne sur les normes d'efficacité énergétique a été mis en route, tandis que de nouvelles activités concernant les mécanismes financiers nécessaires aux investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique dans la Fédération de Russie étaient lancées avec l'aide de la BERD, de la Banque mondiale, de banques commerciales russes et d'experts occidentaux.

46. On a fait une analyse de la situation et des politiques énergétiques dans la région de la CEE, en s'attachant en particulier aux pays en transition, ainsi qu'une analyse des politiques et projections relatives à l'énergie et aux émissions de CO<sub>2</sub>.

47. La Division de l'énergie de la CEE a continué à fournir des services consultatifs et à élaborer des programmes de coopération technique. Elle a organisé neuf ateliers et séminaires. Le Conseiller régional pour l'énergie a porté ses efforts sur les questions relatives au charbon, au gaz et à l'électricité, sur les programmes et politiques énergétiques des pays de la CEI, sur les économies d'énergie et les projets de démonstration d'efficacité énergétique, et sur le projet PNUD/OIT/CEE de reconversion militaire en Biélorus.

**DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL** (Sous-programme 07)

48. A sa quarante-quatrième session, le Comité pour le développement du commerce a examiné les tendances et problèmes actuels du développement du commerce international et de la coopération en matière d'investissements dans la région de la CEE, en s'intéressant en particulier aux questions de l'expansion commerciale des pays en transition. Il a d'autre part approuvé les résultats du processus de conversion entrepris par le Groupe de travail de la facilitation du commerce (WP.4) et adopté le document du Bureau sur les procédures et l'organisation du Comité et ses activités futures, qui lui permettra de servir plus efficacement les intérêts des Etats membres de la CEE dans le domaine du commerce international.

49. Le Comité a approuvé la publication du Guide de l'adaptation du droit des biens immobiliers élaboré par le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (WP.5) et s'est félicité des nouvelles méthodes de travail de cet organe.

50. Une étude de secrétariat consacrée à la situation actuelle dans les pays en transition proposait des solutions pour améliorer l'accès aux moyens financiers pour les hommes d'affaires de ces pays, en particulier les Etats membres de la CEI. La table ronde organisée pendant la session du Comité pour le développement du commerce sur l'expérience des banques des pays développés et des pays en transition en matière de financement de tels arrangements a révélé un intérêt considérable, non seulement de la part des représentants officiels, mais aussi de la part des représentants des sociétés et banques privées.

51. Le Forum international sur les moyens de drainer des investissements privés vers les grands projets d'infrastructure des pays en transition, organisé dans le cadre de la session du WP.5, en novembre 1995, a porté sur les moyens du secteur privé de financer les grands projets d'infrastructure du secteur public. On y a examiné les politiques officielles et les exigences juridiques. Y ont participé plus de 300 représentants d'organismes d'Etat, d'organisations internationales, de banques et entreprises publiques et privées, venus de toute la région de la CEE.

**INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE** (Sous-programme 08)

52. On a poursuivi la préparation de l'examen des grands changements subis par l'ensemble des politiques scientifiques et techniques, qui se déroulera en septembre 1996. On a entrepris de rassembler, avec le concours de la Conférence des statisticiens européens et de l'OCDE, les indicateurs scientifiques et techniques des pays en transition. Un recueil des plus récentes récapitulations des communications destinées à l'inventaire des directives sur la sécurité en biotechnologie a été publié et largement distribué. A ce jour, le secrétariat, qui fait fonction de dépositaire, a reçu des communications de 33 pays de la CEE et de trois organisations internationales.

53. Dans le cadre d'un nouveau programme dénommé "Contribution de la science et de la technique à un développement durable des économies en transition",

on a organisé à Budapest, en novembre 1995, une table ronde sur la politique industrielle de la Hongrie.

54. A sa cinquième session, en septembre 1995, le Groupe de travail de l'industrie chimique a évalué les progrès accomplis et les mesures à prendre dans le cadre du programme régional "Industrie chimique - développement durable du point de vue de l'économie et de l'environnement" (CHEMISEED). Il a appuyé la poursuite des travaux dans le cadre du projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites de production chimique et a proposé que le sujet de l'étude de la législation applicable à l'industrie chimique soit modifié et devienne "une banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays membres de la CEE". Il a reconfirmé son appui au Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique en Pologne. Plusieurs séminaires de suivi ont été proposés lors du séminaire sur les procédés techniques peu polluants ou non polluants qui s'est tenu à Moscou en septembre 1995. Une table ronde sur l'industrie du chlore et le développement durable, organisée pendant la session, a été considérée comme un instrument utile pour un échange de vues sur les questions essentielles qui se posent à l'industrie chimique.

55. Le Groupe de travail s'est maintenu en coopération étroite avec la Communauté européenne (qui assure le financement d'un grand projet), ainsi qu'avec de nombreuses organisations professionnelles.

56. Le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation a concentré ses activités sur les questions prioritaires intéressant la Commission, à savoir l'analyse économique et les statistiques, la protection de l'environnement et le développement industriel durable, ainsi que l'aide aux pays en transition.

57. La dix-septième réunion sur les questions de statistique concernant les industries mécaniques et électriques et l'automatisation a approuvé les préparatifs en vue de la publication du document "Les industries mécaniques et électriques et l'automatisation dans le monde en 1994-1996 : résultats et perspectives". Elle a approuvé les recommandations du Séminaire CEE/Eurostat sur les enseignements tirés par les pays de l'adoption de la version révisée No 3 de la CITI et de la version révisée No 1 de la NACE, et a décidé d'organiser un séminaire sur les nomenclatures statistiques au printemps de 1997.

58. Entre 180 et 200 participants venus du monde entier ont participé activement à l'Atelier sur les petites et moyennes entreprises (Moscou, septembre 1995).

59. La première réunion à participation non limitée d'experts en robotique (septembre 1995) a passé en revue et approuvé la première version de la publication CEE/FIR World Industrial Robots 1995 - Statistics 1983-1994 and Forecasts to 1998. Les experts se sont mis d'accord sur les préparatifs requis par la publication du numéro de 1996 et ont décidé de tenir une deuxième réunion en septembre 1996.

60. A sa cinquième session, en octobre 1995, le Groupe de travail de l'acier a confirmé l'orientation de ses travaux dans quatre grands domaines : gestion de l'évolution de l'industrie sidérurgique; collecte et analyse de statistiques; restructuration du secteur sidérurgique dans les pays en transition; protection de l'environnement. Il a mis tout particulièrement l'accent sur ces deux derniers domaines et a souligné l'importance du nouveau programme régional relatif à la métallurgie et à l'écologie, dont l'objectif était d'encourager un développement durable dans l'industrie sidérurgique. Le Groupe de travail a mis en évidence l'intérêt qu'il portait aux activités qui permettaient de rassembler les compétences techniques d'autres organisations (par exemple l'Etude globale de l'industrie sidérurgique en Europe et le projet concernant le potentiel de coopération entre sidérurgistes de différents pays d'Europe) et des autres divisions de la CEE, et auxquelles on cherchait activement à faire participer des représentants à l'industrie sidérurgique.

61. Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait de la qualité des nouveaux bulletins de statistique de l'acier et de la sixième publication biennale "La ferraille sidérurgique". Il a souligné l'importance de collecter et d'analyser des données sur le commerce et la consommation de ferraille à l'échelle mondiale, étant donné que cette question revêtait un grand intérêt pour la plupart des producteurs d'acier du monde et avait des conséquences sur les relations commerciales entre plusieurs pays. Il a décidé de convoquer une deuxième réunion d'experts sur l'industrie sidérurgique et l'environnement en vue de formuler des propositions concrètes concernant les projets à inscrire au programme de travail du Groupe de travail. Il a approuvé et adopté les recommandations formulées au Séminaire sur l'industrie sidérurgique et le recyclage de l'acier (Düsseldorf, avril 1995) qui avait constaté la nécessité d'un partenariat efficace entre les pouvoirs publics et l'industrie sidérurgique et celle du rôle joué par la CEE pour rassembler les deux parties. Il a souligné l'intérêt des voyages d'étude, par exemple celui qui avait permis de visiter les installations sidérurgiques de la Fédération de Russie (septembre 1995), et a encouragé les autres pays à envisager d'organiser de tels voyages.

62. A sa cinquième réunion, tenue en mai 1995, le Groupe de travail des politiques de normalisation a examiné l'évolution dans les domaines de la coordination, de l'harmonisation, de l'évaluation de la conformité et de la métrologie aux niveaux international, régional et national. Lors d'une réunion du Bureau des coordonnateurs et des rapporteurs, tenue en octobre 1995, les participants sont convenus d'étudier la possibilité de donner à certaines recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation un caractère juridiquement plus obligatoire en en faisant par exemple des accords intergouvernementaux. Un premier séminaire de formation en métrologie s'est tenu à Paris en mars 1995 et un atelier sur l'assurance de la qualité à Iasi (Roumanie) en mai 1995.

#### **AGRICULTURE ET BOIS** (Sous-programme 09)

63. La quarante-sixième session du Comité de l'agriculture a été dominée par les conséquences du retrait du personnel de la FAO de la section de l'agriculture du secrétariat de la CEE, par suite de la restructuration générale des activités régionales de la FAO. Les incidences financières de

ce retrait sur les faibles ressources restantes du secrétariat de la CEE offraient trois possibilités : mettre fin aux activités du Comité, en ne conservant que celles relatives à la normalisation des produits périssables et aux statistiques alimentaires et agricoles, dans la limite des ressources à la disposition du secrétariat; poursuivre les activités ci-dessus et, en plus, celles des Groupes de travail mixtes FAO/CEE de l'agriculture et de l'environnement et de l'analyse économique du secteur agroalimentaire et de la gestion des exploitations, dans le cadre des autres divisions; enfin, fusionner le Comité de l'agriculture avec la Commission européenne d'agriculture de la FAO.

64. Le Comité a réagi positivement à un compromis proposé par l'Union européenne en ce qui concerne la fusion des activités de la CEE et de la FAO, tendant à ce que la Commission étudie la proposition de la FAO de fusionner le Comité CEE et la Commission européenne d'agriculture de la FAO, compte tenu de l'offre de cette organisation de débloquer certaines ressources à cette fin, ainsi que des restrictions budgétaires que la CEE connaîtra en 1996-97.

65. Le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité s'est vu accorder la priorité. Le Comité a accepté que les activités du Groupe de travail soient pleinement intégrées à celles du Comité pour le développement du commerce et que le Groupe de travail soit rattaché à la Division du commerce, ce qui serait une évolution logique étant donné le rôle reconnu aux normes de qualité de la CEE dans la facilitation du commerce.

66. Les ateliers organisés pour les pays en transition ont porté sur les normes et le contrôle de la qualité des produits périssables, l'agriculture privée en Europe orientale et le transfert des techniques d'exploitation agricole aux pays d'Europe centrale et orientale.

67. Le Comité du bois a confirmé sa décision de tenir sa prochaine session conjointement avec la Commission européenne des forêts de la FAO, notamment pour examiner les incidences politiques de l'étude sur les tendances et perspectives du bois en Europe (ETTS V). Le partenariat stratégique avec la FAO dans le domaine du bois et des forêts a été maintenu, voire renforcé, malgré la restructuration de la FAO, et un partenariat avec l'EU était en voie de constitution dans le domaine de l'information et des statistiques forestières. Toutes les organisations internationales actives dans ce secteur collaborent par l'intermédiaire du Groupe de travail intersecrétariats en vue de supprimer les doubles emplois, d'améliorer le service et de réduire le fardeau que constitue pour les pays la communication de données.

68. Le Comité a continué à exécuter son programme ordinaire de collecte de statistiques, d'analyse du marché et de séminaires et ateliers. Il a mis en route l'Analyse des ressources forestières de l'an 2000 (zone tempérée et zone boréale). Parallèlement, il a continué à suivre les opérations d'aide en matière de foresterie aux pays en transition, conformément au mandat reçu à la Conférence d'Helsinki.

69. La cinquième étude sur les perspectives du secteur des forêts et du bois en Europe est proche de son achèvement, malgré un retard sur le calendrier dû à un poste vacant à la FAO. Un séminaire sur l'utilisation des forêts à fins

multiples a proposé l'élaboration de principes directeurs internationaux applicables à l'établissement de codes de pratique en matière d'utilisation des forêts à fins multiples. Une décision sur la suite à donner à cette proposition est pendante.

#### **ETABLISSEMENTS HUMAINS** (Sous-programme 10)

70. Les préparatifs de la Conférence Habitat II, qui aura lieu en 1996, ont requis beaucoup d'attention de la part du Comité des établissements humains. La CEE a pris de nombreuses initiatives pour assurer une contribution régionale à la Conférence. Compte tenu du fait que les deux grands thèmes de la Conférence sont des logements satisfaisants pour tous et le développement durable des établissements humains, la CEE a préparé, à l'intention des décideurs et des pouvoirs locaux, quatre grandes études sur la planification et la gestion durables, l'administration des biens fonciers, la mise en oeuvre de la rénovation urbaine et les politiques en matière d'administration des logements et la politique du logement. Ces publications seront présentées à la Conférence Habitat II et seront complétées par un document intitulé "Vers un développement durable des établissements humains dans la région de la CEE". La Conférence servira aussi à mieux faire connaître la CEE dans ce domaine et à développer la coopération avec les autorités locales.

71. A la suite d'une réunion organisée par le Gouvernement hongrois, la CEE et HABITAT, il a été recommandé à la CEE de jouer un rôle directeur, en particulier dans le domaine de la planification durable des établissements humains, de l'administration des biens fonciers et de la politique du logement, cela dans le cadre du suivi de la Conférence. Pour se conformer à cette recommandation, la CEE a intensifié sa coopération avec les autres commissions régionales, en particulier pour préparer un élément régional à inscrire au projet de programme pour l'habitat. Pour renforcer encore le rôle de la CEE dans la préparation d'Habitat II, on a organisé un atelier dont le but était d'échanger des informations sur les préparatifs des pays et d'obtenir une orientation pour le Comité préparatoire III. Le caractère pluridisciplinaire des établissements humains est illustré par la prochaine Etude sur la situation économique de l'Europe 1995-1996, dans laquelle, pour la première fois, on trouvera un chapitre spécial consacré au logement et à l'aménagement du territoire dans les pays en transition.

#### **B. APERCU DES ACTIVITES PREVUES EN 1996**

##### **ENVIRONNEMENT** (Sous-programme 01)

72. A sa session de mai, le Comité des politiques de l'environnement prendra une décision concernant l'établissement, dans le cadre de la CEE, d'un programme permanent d'études de performance environnementale. La Division a déjà constitué une équipe chargée de ces études. Au moins deux études de performance environnementale seront entreprises cette année. Un programme permanent en comprendrait trois ou quatre par an. En 1996, il s'agira surtout de mobiliser suffisamment de ressources extrabudgétaires, principalement dans les pays membres occidentaux.

73. Le suivi du processus "Un environnement pour l'Europe" et l'application des décisions prises à la Conférence ministérielle de Sofia en octobre 1995



comprendront, en 1996, deux points essentiels : les mesures de sélection et de fixation de priorités à prendre aux fins du Programme écologique pour l'Europe et les négociations d'une convention relative à l'accès à l'information sur l'environnement et à la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement. Le suivi de la mise en oeuvre du Programme écologique pour l'Europe exige que l'accent soit mis sur les questions pour lesquelles la CEE a des compétences suffisantes, sur la coopération transsectorielle dans le cadre de la CEE et sur la coopération avec d'autres organisations régionales. Le Comité des politiques de l'environnement examinera son rôle stratégique en mai, puis fixera son ordre de priorité et révisera son programme de travail en conséquence.

74. Comme la négociation de trois nouveaux protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance mobilise les ressources du secrétariat jusqu'à l'extrême limite de ses possibilités, un concours massif de la part d'experts des pays membres est nécessaire.

75. La préparation d'une régionalisation du suivi du programme Action 21, entreprise lors d'une réunion qui s'est tenue à New York en décembre 1995, exigera une participation active du secrétariat aux travaux de la Commission du développement durable. La CEE devrait pouvoir contribuer, en coopération avec les autres commissions régionales, aux préparatifs de la réunion de haut niveau de la Commission prévue en 1997, notamment en vue de promouvoir la mise en place d'un mécanisme suffisant pour assurer le suivi de cette réunion sur le plan régional.

#### **TRANSPORTS** (Sous-programme 02)

76. La révision de la Convention TIR devra être sensiblement accélérée en 1996, étant donné les très graves difficultés auxquelles se heurte actuellement l'application de la procédure de transit TIR en vigueur et l'intensification de la fraude par le crime organisé. Trois sessions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports, deux sessions du Comité de gestion de la Convention TIR et plusieurs réunions d'experts officieuses sont prévues en 1996.

77. Les préparatifs de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement se poursuivront par l'examen approfondi des questions figurant dans le projet de lignes directrices pour une stratégie commune en matière de transport et d'environnement et par la mise au point des documents de la Conférence. Si la Conférence se tient à l'automne 1996, comme prévu, les négociations et consultations devront être intensifiées.

78. L'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), adopté par le Comité des transports intérieurs à sa cinquante-huitième session, sera ouvert à signature à l'Office des Nations Unies à Genève du 1er octobre 1996 au 30 septembre 1997. L'AGN sera également ouvert à l'adhésion des Etats membres à partir du 1er octobre 1996.

79. La mise en oeuvre constante des mesures spéciales requises par la situation financière de l'ONU devrait créer des difficultés pour la Division des transports et avoir des effets particulièrement négatifs sur les Groupes de travail de la construction des véhicules, des transports de marchandises

dangereuses, et des tendances et de l'économie des transports, ainsi que sur les préparatifs de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement.

80. Le groupe spécial chargé de l'élaboration d'un accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) va entreprendre ses travaux.

81. A condition que les ressources nécessaires soient disponibles, étant donné les mesures spéciales adoptées par le Secrétaire général, un atelier sur la facilitation du trafic de transit sera éventuellement organisé en Ouzbékistan pour les pays de la CEI.

#### **STATISTIQUES** (Sous-programme 03)

82. Ayant étudié les sous-programmes 1 à 4, la Conférence des statisticiens européens entreprendra, en 1996, un examen approfondi des autres sous-programmes concernant les statistiques de l'environnement et la diffusion des données et l'appui aux activités du secrétariat.

83. La Division de statistique de la CEE continuera à resserrer ses relations et sa collaboration avec les autres organismes internationaux, surtout la Commission de l'Union européenne. La Conférence continuera à développer la présentation intégrée des programmes de statistique de tous les organismes internationaux actifs dans la région qui ont des objectifs communs, et la CEE et l'UE accroîtront l'appui qu'elles accordent conjointement aux grands programmes d'assistance technique en matière de statistique dans les pays en transition.

84. Le Groupe des systèmes de l'information fait partie de la Division de statistique. Après la mise en place d'un réseau local pour l'ensemble de la région de la CEE en 1995, il est prévu d'y créer, en 1996, des moyens s'appuyant sur ce réseau tels qu'INTERNET et la télécopie par ordinateur personnel. Un des progrès les plus importants sera l'échange de données informatisé.

85. L'échange de données informatisé sert notamment à rassembler des statistiques économiques à jour dans les pays en transition. Ce système, qui a été mis au point à titre expérimental en 1995, sera utilisé à grande échelle en 1996. Cette année-là, la collecte et la mise en forme de ces données absolument essentielles seront perfectionnées en étroite collaboration avec le Bureau de statistique de la CEI et avec d'autres organismes nationaux et internationaux.

86. Il est prévu que les trois publications annuelles de la Division de statistique, qui portaient toutes sur l'énergie, cesseront de paraître en 1996. Elles seront remplacées par l'extension des publications de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) aux données précédemment publiées par la CEE. La CEE continuera à rassembler des données auprès de ses pays membres qui ne sont pas membres de l'AIE, afin que celle-ci puisse les publier, et aura accès à l'ensemble des données reçues par l'AIE.

**FACILITATION DU COMMERCE** (Sous-programme 04)

87. En 1996, un des grands objectifs sera de se mettre d'accord sur les modalités de fonctionnement du centre qu'il est proposé de créer pour la facilitation des procédures et pratiques en matière d'administration. Il s'agira notamment de mettre au point un programme de travail détaillé, le mandat, le mode de fonctionnement et un plan de mise en oeuvre.

88. Les secteurs de travail prioritaires comprennent la mise au point d'un modèle de transaction commerciale internationale, la publication de répertoires ONU/EDIFACT et le perfectionnement de la page sur la facilitation du commerce diffusée par le réseau INTERNET.

89. Une attention particulière sera accordée à l'intégration des activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité à celles consacrées à la facilitation du commerce.

**ANALYSE ECONOMIQUE** (Sous-programme 05)

90. En plus de l'Etude et du Bulletin, on publiera dans la série des études économiques de la CEE une étude spéciale sur la contribution de l'agriculture au processus de transition vers l'économie de marché. Cette étude est le résultat d'un colloque CEE/FAO tenu en 1995.

91. Dans la mesure des ressources disponibles, la Division cherchera à améliorer son analyse de l'économie des pays en transition, en particulier en y englobant un plus grand nombre de pays de la CEI.

92. On fera paraître diverses études démographiques sur les sujets suivants : migrations internationales en Europe centrale et orientale et dans la CEI, migrations de transit irrégulières en Europe centrale et politiques en matière de migrations internationales, ainsi que les conclusions des enquêtes détaillées faites sur les migrations internationales en Lituanie, en Pologne et en Ukraine, une série de rapports nationaux analysant les conclusions des enquêtes sur la fécondité et la famille, et les premiers rapports nationaux fondés sur le projet concernant le vieillissement.

**ENERGIE** (Sous-programme 06)

93. Les objectifs généraux du programme de travail sur l'énergie resteront en gros les mêmes. Cependant, le Comité de l'énergie, ses organes subsidiaires et le secrétariat viseront à améliorer l'efficacité et l'exécution du programme, à en éliminer certaines insuffisances pratiques et à en renforcer certains éléments.

94. Le Comité de l'énergie et ses organes subsidiaires passeront en revue les priorités et examineront les possibilités qui s'offrent pour consolider et rationaliser le programme de travail, soit concentrer les efforts sur un nombre plus limité de questions stratégiques; renforcer le programme de travail concernant les politiques et stratégies de l'énergie et les questions de caractère général dans ce domaine (fixation des prix de l'énergie, rapports et interdépendance de l'énergie, de l'économie et de l'environnement);

faire plus de place aux thèmes qui sont communs à tous les secteurs de l'industrie énergétique et qui intéressent tous les combustibles, afin de maximiser les synergies; réorienter les méthodes de travail, y compris celles du secrétariat, de manière à mettre davantage l'accent sur les analyses de fond; enfin, faire en sorte que ces analyses soient publiées et largement diffusées.

95. En 1996, le Groupe de travail du charbon réévaluera l'ensemble de ses priorités. Il a entrepris d'examiner la manière de consolider et de rationaliser son programme de travail en ce qui concerne des questions telles que la restructuration de l'industrie charbonnière, l'utilisation non polluante du charbon et l'élaboration de normes et de codes.

96. Le programme de travail dans le domaine du charbon a été partiellement adapté afin de mettre davantage l'accent sur l'utilisation non polluante du charbon. Le Groupe de travail a déjà approuvé un nouveau grand projet, le Programme de mesures propres à accélérer l'application de la technologie charbonnière non polluante (IMPACCT), pour lequel le secrétariat cherche à obtenir une aide extrabudgétaire. En outre, le Groupe de travail devrait continuer à s'attacher à l'élaboration de directives, de normes et de systèmes de classification. En 1996, il devrait achever l'établissement de la Classification des Nations Unies axée sur le marché et touchant l'évaluation des gisements de charbon et de minerais. Dans ce cas aussi, le secrétariat cherchera à obtenir des ressources extrabudgétaires afin d'assurer l'application de la classification à l'échelle mondiale, en particulier dans les pays en transition.

97. Le Groupe de travail du gaz s'intéressera davantage aux études de fond et à la production de "produits" tangibles. En 1996, il entreprendra une étude globale sur le stockage du gaz naturel, qui sera publiée et largement diffusée, commencera la mise à jour de la Carte internationale des gisements de gaz naturel dans la région de la CEE, qui a été publiée pour la dernière fois en 1984, et, au premier semestre, publiera le Glossaire du gaz naturel : réserves, exploration, exploitation et économie.

98. Le Groupe de travail de l'énergie électrique s'efforcera davantage d'améliorer la coopération et la promotion de l'interconnexion des réseaux électriques au niveau sous-régional, en particulier entre les pays de la CEI, les pays riverains de la mer Noire et les Etats balkaniques. Il prévoit d'intensifier sa collaboration avec le Conseil de l'électricité de la CEI et la Coopération économique de la mer Noire.

99. A sa dernière session, en novembre 1995, le Comité de l'énergie a décidé de renforcer ses activités concernant l'évaluation et la promotion de la coopération régionale en matière de stratégies et politiques énergétiques, ainsi que sur les questions générales de l'énergie (fixation des prix, mise en valeur des ressources propres et sécurité de l'approvisionnement). En 1996 se tiendra un atelier sur les politiques, stratégies et scénarios de l'énergie, et le Comité organisera une table ronde sur ce thème à sa prochaine session. Pour intensifier encore ce secteur de travail, on s'efforce actuellement d'étoffer et d'élargir la participation aux activités du Comité d'experts et de responsables en matière d'énergie.

100. L'aide aux pays en transition va rester un élément important du programme de travail ordinaire; quant aux activités financées par les ressources extrabudgétaires, elles continueront à être consacrées surtout aux pays en transition.

101. Le Centre du gaz vient d'être sensiblement renforcé en effectifs et en ressources, grâce aux contributions extrabudgétaires des compagnies de gaz naturel de la région de la CEE. Le programme de travail élargi qui en est résulté aidera en particulier les pays en transition.

102. Les pays en transition continueront à recevoir une assistance dans le domaine de l'efficacité énergétique grâce au projet Efficacité énergétique 2000 et à d'autres ressources extrabudgétaires. Les propositions formulées par la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Hongrie et la République tchèque, soutenues par un financement préparatoire assuré par le PNUD/Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mises au point en collaboration avec le secrétariat de la CEE, seront soumises au FEM au milieu de 1996 aux fins de financement du projet. Ces propositions comprendront aussi une certaine forme de cofinancement, assuré à divers degrés par l'Union européenne, la Banque mondiale, des banques locales et d'autres établissements financiers, ainsi qu'éventuellement par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

103. Comme dans le passé, le programme de travail aurait pu être adapté dans le courant de 1996 pour répondre à l'évolution des circonstances et aux besoins nouveaux des pays membres. Dans la Déclaration ministérielle de Sofia sur l'environnement, par exemple, les ministres réclament des mesures pour accroître l'efficacité de l'utilisation et de la production d'énergie. Des décisions concernant l'application de la Déclaration pourraient exiger cette adaptation dans les limites des ressources disponibles et compte tenu des autres priorités.

#### **DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL** (Sous-programme 07)

104. Le secrétariat va préparer une étude traitant du cadre institutionnel, légal et commercial favorable à la mise en place de systèmes plus efficaces de financement du commerce et à la promotion d'un commerce intrarégional plus dynamique entre pays de la CEE, et organiser une table ronde pendant la prochaine session du Comité.

105. A la suite des recommandations formulées par le Forum international sur les moyens de drainer des investissements privés vers les grands projets d'infrastructure, le Comité a appuyé la constitution d'un groupe d'experts privés chargé d'étudier les nouvelles techniques de financement des projets. En 1996, ce groupe doit élaborer des directives concernant les projets CET (construction, exploitation, transfert) pour les pays en transition. Entre-temps, le WP.5 préparera un guide du droit des biens immobiliers des pays en transition.

#### **INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE** (Sous-programme 08)

106. A leur prochaine session, en septembre 1996, les Conseillers pour la science et la technique devraient effectuer un examen quadriennal des principaux changements survenus dans les politiques scientifiques et

techniques globales des pays. De nouvelles communications et/ou actualisations destinées à l'inventaire des directives sur la sécurité en biotechnologie seront publiées. Le Séminaire sur la politique des pouvoirs publics des pays en transition en faveur de l'innovation dans l'industrie devrait se tenir en Pologne et des préparatifs commenceront en vue du Séminaire sur la réorganisation du système de gestion de la science et de la technique dans le nouveau contexte économique et politique, qui se tiendra dans la Fédération de Russie. La coopération avec la CNUCED et le Conseil de l'Europe sera intensifiée.

107. Dans le cadre des grandes activités du Groupe de travail de l'industrie chimique, on poursuivra la mise en oeuvre des projets inscrits au Programme régional CHEMISEED. Le projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites pollués par les produits chimiques entrera dans sa phase d'exécution, au cours de laquelle de nombreux sites devraient être activement nettoyés. La banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays de la région de la CEE sera publiée en CD-ROM et régulièrement mise à jour. Ce projet est financé par la CE.

108. Un séminaire sur les applications écologiques des techniques membranaires novatrices dans l'industrie chimique (Italie, mai 1996) et un atelier sur l'intégration des procédés, l'industrie et l'environnement (Royaume-Uni, juin 1996) seront organisés, de même que, dans le cadre de l'assistance aux pays en transition, un atelier sur la restructuration et la modernisation de l'industrie chimique des pays en transition (Ukraine, septembre 1996) et une visite des installations de l'industrie chimique en Bulgarie (juin 1996). La série des tables rondes organisées dans le cadre de la session annuelle du Groupe de travail se poursuivra en 1996 sur le thème de la planification stratégique de la recherche-développement dans l'industrie chimique.

109. Le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation portera ses efforts sur l'assistance en faveur de la restructuration de ces industries dans les pays en transition, en tant que suivi de l'Atelier sur les petites et moyennes entreprises, du Séminaire sur les statistiques industrielles et du Séminaire sur les nouveaux matériaux et leurs applications dans les industries mécaniques et électriques. Pour faire suite aux résultats de la table ronde sur le développement industriel durable, le Groupe de travail poursuivra ses activités concernant les questions techniques, économiques et écologiques, en coopération étroite avec les gouvernements, certaines entreprises privées (d'ingénierie électrique, de technique de l'information, etc.) et les organisations internationales.

110. A sa cinquième session, le Groupe de travail de l'acier a approuvé l'organisation, en 1996, d'un atelier sur les politiques de reconversion dans les régions productrices de charbon et d'acier, à l'invitation de la Fédération de Russie, ainsi que celle, en 1997, d'une visite des installations de l'industrie sidérurgique de la Corée. Il organisera une conférence internationale sur l'industrie sidérurgique du XXIe siècle dans la Fédération de Russie et la CEI, et entreprendra une étude sur les incidences des nouvelles technologies sur la restructuration de l'industrie sidérurgique. Il poursuivra son analyse détaillée de l'évolution du marché de l'acier.

111. Le Groupe de travail de l'acier continuera à collaborer avec d'autres organisations, en particulier la Commission européenne, la Banque mondiale, l'OCDE, la BERD et l'Institut international du fer et de l'acier. Les cinq organisations entreprendront une étude du potentiel de coopération qui existe entre les producteurs d'acier de différents pays d'Europe, en mettant l'accent sur l'intégration des industries sidérurgiques des pays en transition à l'économie mondiale.

112. La décision prise par le Groupe de travail des politiques de normalisation à sa cinquième session, concernant la révision de son mandat et de sa dénomination, est due à l'inclusion de l'harmonisation technique dans le cadre de ses activités.

113. A la suite du succès obtenu par le Séminaire sur la métrologie (Paris, 1995), un deuxième séminaire sur le même sujet sera organisé en 1996 en Slovaquie. Des cours de formation spécialisés sur la traçabilité, l'agrément des laboratoires d'étalonnage, etc. sont également prévus, de même que l'organisation de laboratoires nationaux de référence. Un atelier sur l'assurance de la qualité est prévu en Roumanie.

114. A sa sixième session, le Groupe de travail sera saisi d'un projet de révision des Recommandations CEE sur les politiques de normalisation et d'un projet de révision de la Liste CEE des secteurs appelant une normalisation. S'ils sont adoptés, les deux documents seront publiés en 1996.

#### **AGRICULTURE ET BOIS** (Sous-programme 09)

115. La fusion du Comité de l'agriculture et de la Commission européenne d'agriculture de la FAO pourrait se faire à l'avantage de la CEE par l'obtention de l'appui du Comité des femmes de la FAO. Les responsabilités que la CEE exerce actuellement dans le cadre des Groupes de travail mixtes CEE/FAO de l'agriculture et de l'environnement et de la gestion des exploitations ne sont pas telles qu'elles ne pourraient être absorbées par les programmes de travail de ses différentes divisions compétentes. Comme la CEE met l'accent sur la contribution des femmes au développement durable, il semblerait utile de coparrainer un important Groupe de travail FAO des femmes, dont les activités comprendraient des thèmes relatifs au développement durable. L'agriculture et le développement durable étant l'une et l'autre des questions importantes pour les pays en transition, la CEE agirait ainsi concrètement dans l'intérêt de ses pays membres.

116. Harmonisation des normes commerciales pour les produits périssables : la CEE pourrait appuyer les efforts faits par le Ministère de l'agriculture de la République tchèque en vue de créer un centre international de formation au contrôle de la qualité des fruits et légumes frais. On a proposé un centre de formation qui organiserait un ou deux ateliers par an au Centre de traitement après récolte de l'Université Mendel de Lednice. L'objectif serait de créer un centre international de formation d'inspecteurs des pays en transition, qui, dans un premier temps, seraient formés par une équipe d'inspecteurs envoyée par le Royaume-Uni. On obtiendrait de cette manière l'avantage à plus long terme d'une interprétation uniforme des normes CEE et des normes UE par les inspecteurs des pays en transition. Il s'agit là d'une méthode pratique qui entraînerait des frais plutôt limités. Le rôle de la CEE pourrait consister

à coordonner et encourager le financement du centre par l'UE et, éventuellement, par le Centre OCDE pour la coopération avec les pays en transition. La CEE pourrait fournir du matériel didactique (les textes des normes), voire contribuer à l'enseignement (introduction aux normes CEE par le secrétariat).

117. En 1996, le Comité du bois devra avant tout définir son rôle d'organisation intergouvernementale régionale dotée de compétences spéciales dans le domaine de l'information et de l'analyse en rapport avec les processus de caractère plus politique de la CNUED et d'Helsinki.

#### **ETABLISSEMENTS HUMAINS** (Sous-programme 10)

118. Les activités du Comité porteront surtout sur les derniers préparatifs de la Conférence Habitat II et sur la participation, y compris l'organisation de trois réunions spéciales sur la planification durable des établissements humains, le cadastre et les systèmes d'enregistrement des biens fonciers, et les réformes du secteur du logement dans les pays en transition.

119. Comme il l'avait décidé à sa cinquante-troisième session, en septembre 1992, le Comité révisera sa structure et son programme de travail pour les aligner notamment sur les nouvelles tâches attribuées aux commissions régionales dans le Programme pour l'habitat qui sera adopté à la Conférence Habitat II. Une réunion spéciale sur la mise en oeuvre des décisions de la Conférence dans la région de la CEE sera organisée dans le cadre de la prochaine session du Comité.

#### **C. QUESTIONS APPELANT UNE ATTENTION PARTICULIERE OU DES MESURES DE LA PART DE LA COMMISSION**

##### **ENVIRONNEMENT** (Sous-programme 01)

120. La Commission voudra peut-être adopter une décision sur la Troisième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", recommandée par le Comité des politiques de l'environnement à sa session extraordinaire (ECE/CEP/18). Le Comité a décidé de laisser entre crochets le paragraphe concernant l'élaboration de la Stratégie européenne en matière d'économies d'énergie (par. 6), étant donné que certaines délégations n'étaient pas encore prêtes à approuver cette proposition.

##### **TRANSPORTS** (Sous-programme 02)

121. La Conférence régionale sur les transports et l'environnement avait d'abord été prévue à l'automne 1996. Toutefois, pour diverses raisons, notamment le temps qu'il faudra peut-être pour élaborer les instruments juridiques prévus, il pourrait être nécessaire ou opportun de la remettre à 1997. Vu le calendrier des réunions pour 1997, on a estimé que s'il n'était pas possible de l'organiser en 1996, elle devrait se tenir à l'automne 1997. Deux pays envisagent d'accueillir la Conférence.

122. Le Comité des transports intérieurs s'est déclaré préoccupé au sujet des postes d'administrateur actuellement vacants dans la Division des transports et a demandé qu'ils soient repourvus dès que possible. En ce qui concerne



les nouvelles économies qui pourraient éventuellement être demandées, le Comité a estimé que, vu l'importance qualitative et quantitative du travail qu'il accomplit, et compte tenu de l'efficacité dont la Division des transports fait preuve dans l'utilisation de ses ressources, la Commission devrait accorder une place prioritaire aux travaux consacrés aux transports et s'assurer qu'il en soit dûment tenu compte dans l'affectation des crédits budgétaires au secteur des transports.

123. Pour faire en sorte que le secrétariat puisse continuer à appuyer les activités du Comité préparatoire de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, le Comité des transports intérieurs a demandé une exception aux mesures spéciales afin de permettre le recrutement d'un administrateur sur un des postes vacants à la Division des transports.

124. Conformément à la décision de la Commission, des travaux urgents ont été entrepris pour réviser la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). Afin d'exécuter ce travail de révision de manière rapide et efficace, le Comité des transports intérieurs a demandé au Secrétaire exécutif d'affecter des ressources suffisantes à la Division des transports, d'étudier la possibilité de s'assurer les services d'un consultant, d'obtenir une aide en espèces et en nature auprès des pays membres de la CEE, de l'Union européenne, de l'IRU et des groupes intéressés de l'industrie des transports et d'envisager à cette fin la création d'un fonds d'affectation spéciale TIR.

125. Le Comité a reconnu et souligné l'extrême importance du programme régional de services consultatifs aux fins du développement et de la réforme du secteur des transports dans les pays en transition et a demandé que malgré la crise financière que connaît actuellement l'ONU, les deux postes de conseiller régional soient maintenus et que le secrétariat prenne des mesures pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des tâches accomplies par les conseillers.

126. Les Parties contractantes à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) qui n'avaient pas encore adhéré au Protocole modifiant les articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) de l'ADR, adopté par la Conférence des Parties contractantes le 28 octobre 1993, ont été instamment priées de le faire dès que possible.

#### **ANALYSE ECONOMIQUE** (Sous-programme 05)

127. Les Conseillers économiques ont décidé que le rapport sur leurs travaux, adopté à la fin de chaque session, sera à l'avenir établi par le secrétariat après la session, sous la responsabilité du Bureau. La durée des sessions sera ainsi ramenée à trois jours et demi, ce qui permettra aux représentants de raccourcir leur séjour à Genève d'un jour et demi. A la trente-deuxième session des Conseillers, aucune table ronde ne sera organisée ni financée par le secrétariat. D'autres mesures pour rationaliser encore plus le travail des Conseillers seront examinées à leur réunion officieuse qui se tiendra à Genève à la fin du mois de janvier 1996. La situation du personnel nécessaire pour effectuer le travail d'analyse à la Division des études et des projections économiques ne s'est pas améliorée en 1995; les postes vacants n'ont toujours pas été repourvus, et il est devenu encore plus difficile de respecter

le calendrier normal pour l'établissement de l'Etude et du Bulletin à cause des mesures spéciales décidées pour le budget en septembre. Ces inconvénients n'ont pu être surmontés en partie que grâce aux nombreuses heures supplémentaires accomplies par le personnel disponible.

128. Le Groupe mixte des activités relatives à la population négocie le contenu et le financement de son programme pour le cycle 1996-1999 avec le Fonds des Nations Unies pour la population. Ces négociations n'étaient pas terminées à la fin de 1995, et les projets concernant les migrations internationales, le vieillissement et les enquêtes sur la fécondité et la famille ont été prorogés jusqu'à fin mars 1996, moment auquel un nouveau programme sera établi et arrêté. Une mission d'évaluation FNUAP/CEE de haut niveau, composée d'experts indépendants, a conclu, au début du mois de janvier 1996, que les trois projets répondent au plus haut point aux préoccupations des pays, qu'ils constituent un programme démographique régional très efficace et très rentable et que l'avantage qu'ils présentent pour les pays en transition est tout à fait évident. La mission a recommandé que les trois projets soient prorogés pendant un temps suffisamment long pour permettre de les faire aboutir à des conclusions de portée politique.

#### **ENERGIE** (Sous-programme 06)

129. Etant donné l'importance de l'énergie pour relancer et soutenir le développement économique dans les pays en transition et la nécessité d'obtenir davantage d'assistance, la Commission voudra peut-être inviter instamment les gouvernements et le secteur privé à contribuer aux fonds d'affectation spéciale établis dans le cadre du projet Efficacité énergétique 2000 et du Centre du gaz, et à fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui des activités menées dans le domaine du charbon.

130. Le programme de travail en matière d'énergie comporte actuellement deux grosses lacunes, en ce sens que rien d'important n'est fait dans le secteur des hydrocarbures et que l'action dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables n'a qu'un caractère limité. La première est très grave, puisque près de 40 % de l'énergie consommée dans le monde et presque 100 % de celle absorbée par les transports (route, voies navigables et air) proviennent du pétrole. Cela dit, ces trois types de transport, et par conséquent le pétrole, contribuent largement à la pollution de l'environnement, notamment de l'atmosphère, dans la région de la CEE. L'absence d'un programme de travail dans le domaine des hydrocarbures entrave les travaux menés en matière de transports et d'environnement. Dans le passé, ces travaux étaient limités parce qu'on les jugeait politiquement trop sensibles. Tel n'est plus le cas, mais aujourd'hui ils sont impossibles faute de ressources.

131. La part des besoins énergétiques que permettent de satisfaire les énergies nouvelles et renouvelables, en plus des hydrocarbures, est faible, mais néanmoins importante sur certains marchés régionaux et locaux. D'un point de vue écologique, ces énergies sont en outre moins nocives que les énergies non renouvelables, notamment les combustibles fossiles, et peuvent contribuer à atteindre les objectifs du développement durable. C'est pourquoi elles revêtent une importance et un intérêt particuliers pour l'ONU, et devraient intéresser spécialement la CEE. Malheureusement, le programme de travail de la CEE dans ce domaine est limité par les contraintes qui pèsent sur les ressources dans l'avenir prévisible.

**DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL** (Sous-programme 07)

132. Les principaux problèmes que pose la mise en oeuvre de ce sous-programme proviennent du manque de fonds (surtout pour couvrir les frais de voyage) nécessaires pour effectuer les recherches sur le terrain et organiser les ateliers demandés par les pays en transition, qui permettraient d'atteindre plus efficacement le secteur des entreprises.

**INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE** (Sous-programme 08)

133. La parution de la publication L'industrie chimique en 1994 : Revue annuelle, qui figurait en tête des priorités du programme de travail du Groupe de travail, a été retardée faute d'appui statistique. La publication du Volume II du Répertoire des produits chimiques et des fabricants de ces produits a, elle aussi, été fortement retardée par manque des ressources nécessaires à la mise au point du texte du point de vue chimique et à l'introduction des données déjà obtenues. On espère pouvoir résoudre le problème en confiant cette publication à un éditeur extérieur.

134. La mise en oeuvre des programmes de travail des Groupes de travail de l'acier et de l'industrie chimique ne serait pas possible sans ressources extrabudgétaires. Le fonds d'affectation spéciale "Industrie - changement structurel et développement" a été créé pour fournir une assistance technique aux pays en transition. En 1995, les services de quatre experts ont pu être fournis au secrétariat grâce à des contributions de sociétés sidérurgiques et chimiques de l'Autriche, de la Belgique, du Japon et de la République de Corée.

135. Le Groupe de travail de l'acier s'est félicité des objectifs d'un nouveau projet intitulé "Forum pour le recyclage et la gestion durable de matériaux - FRM". Il a invité le secrétariat à avoir plus de consultations avec les initiateurs du projet et a demandé aux autres organes subsidiaires principaux intéressés de la Commission de l'étudier en vue de contribuer éventuellement à son exécution (ECE/STEEL/91, par. 43 à 46).

136. Le Groupe de travail des politiques de normalisation a proposé de modifier sa dénomination (qui deviendrait Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation) ainsi que son mandat (ECE/STAND/42, par. 18 a)), et a invité la Commission à adopter ces propositions à sa cinquante et unième session.

**AGRICULTURE ET BOIS** (Sous-programme 09)

137. Bien qu'étant la seule source régulière reconnue de statistiques et d'analyses au niveau régional, le Comité du bois n'a pas assez de ressources pour s'acquitter de son mandat de façon satisfaisante. La Commission est invitée à étudier la possibilité de modifier le statut non prioritaire du Comité du bois (dans le contexte de l'examen de ses activités au sens large) et à autoriser le Secrétaire exécutif à transférer des ressources à la Section du bois.

138. Le programme du Comité en matière d'assistance aux pays en transition est reconnu comme étant utile et efficace, mais il requiert davantage d'investissements. Des sources extrabudgétaires sont indispensables pour rassembler le capital de lancement nécessaire pour donner plus d'efficacité aux activités et, en particulier, élaborer des propositions de financement par d'autres organisations qui manquent souvent des connaissances spécialisées et des contacts voulus dans le secteur des forêts et du bois, connaissances et contacts dont dispose seul le secrétariat de la CEE.

**ETABLISSEMENTS HUMAINS** (Sous-programme 10)

139. A sa cinquante-sixième session, en septembre 1995, le Comité des établissements humains a adopté deux décisions, l'une sur les préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et les activités de suivi et l'autre sur la Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale et sa contribution à la Conférence Habitat II (ECE/HBP/93, annexes I et II). Comme de nombreux pays de la CEE et la Réunion ministérielle des pays en transition craignent que l'élément régional n'occupe pas dans le projet de programme pour l'habitat la place qui lui revient, le Comité a invité tous les pays membres de la CEE à souligner l'importance de cet élément dans le programme en question qui doit être adopté par la Conférence.

----